



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Programme réglementaire sur la qualité de l'air – Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques industrielles

**Sessions d'information
détaillées**

30 avril, 1^{er} et 2 mai 2007



Le Gouvernement donne suite à son engagement du mois d'octobre

- L'Avis d'intention (21 octobre 2006) a publiquement annoncé l'engagement du gouvernement du Canada à développer un cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques industrielles
- Le Gouvernement a consulté activement les principaux intervenants en novembre-décembre 2006
- Les Canadiens et les Canadiennes ont eu l'occasion de soumettre leurs commentaires sur une période de 60 jours
- Les consultations et les commentaires ont grandement influencé le développement et le raffinement du Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques



Le Cadre réglementaire fournit une approche uniforme et nationale pour réduire les émissions atmosphériques

- **En réponse aux**
 - Efforts inégaux à travers le pays pour réduire les émissions atmosphériques
 - Messages non uniformes aux secteurs industriels
 - Actions insuffisantes pour protéger la santé et l'environnement
- **Cette approche fournit**
 - Des effets bénéfiques réels pour les Canadiens et leur environnement
 - Une réglementation uniforme à l'échelle nationale
 - L'opportunité pour notre économie de demeurer compétitive
 - Des règles du jeu équitables à travers le Canada
 - Le fondement des négociations avec nos partenaires internationaux



Le Cadre réglementaire sera mis en œuvre en collaborant avec les provinces et territoires, l'industrie et les autres intervenants

- Discussions avec les provinces et territoires, l'industrie et les autres intervenants
 - Validation des cibles propres à chaque secteur pour les polluants atmosphériques, d'ici juin 2007, y compris leurs dates d'entrée en vigueur
 - Établissement des cibles pour les gaz à effet de serre par secteur à partir de la structure générale
 - Portée du système de crédits compensatoires et l'administration du fonds technologique
 - Élaboration de règlement sur les émissions atmosphériques pour chaque secteur
- Finaliser le cadre réglementaire sur les polluants atmosphériques d'ici l'automne 2007
- Débuter la publication des projets de règlements d'ici le printemps 2008
- Finaliser l'ensemble de la réglementation d'ici 2010





Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Gaz à effet de serre



Gaz à effet de serre - Cibles

Cibles

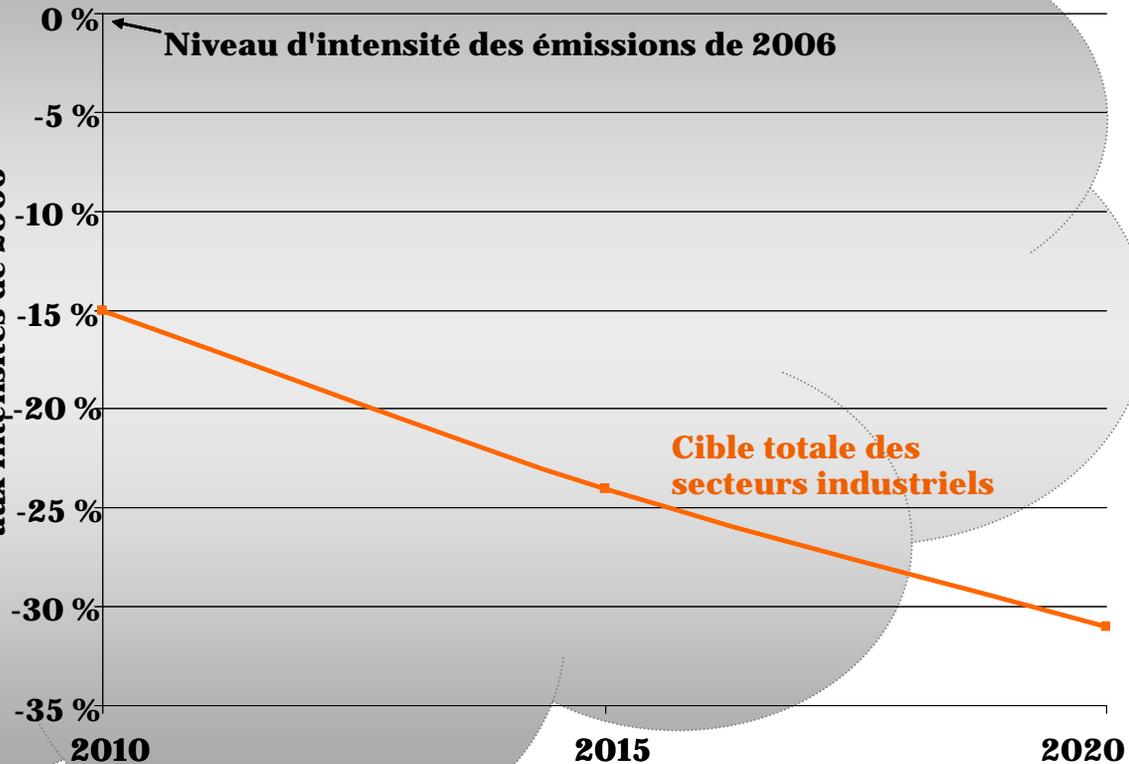
Installations existantes

- Amélioration annuelle de 6 % de 2007 à 2010, soit une réduction applicable de 18 % à partir de 2010, par rapport au niveau d'intensité des émissions de 2006
- Amélioration annuelle de 2 %

Nouvelles installations

- Délai de grâce de 3 ans
- Norme relative au combustible propre
- Amélioration annuelle de 2 %

Changement en pourcentage par rapport aux intensités de 2006



Gaz à effet de serre – Options de conformité

Comment s'y conformer

Réductions à l'interne

Fonds technologique pour lutter contre les changements climatiques : un fonds, deux composantes

- Déploiement et infrastructure : accès en pourcentage de la cible totale au cours de la période de 2010 à 2017 – 70 %, 65 %, 60 %, 55 %, 50 %, 40 %, 10 %, 10 %
- Recherche et développement : accès au cours de la période de 2010 à 2017 – 5 Mt par année
- Émissions éventuelles de crédits pour des investissements dans des projets certifiés
- Taux de contribution au fonds (\$/tonne au cours de la période de 2010 à 2017) – 15 \$, 15 \$, 15 \$, 20 \$, 20 \$ suivant la croissance du PIB

Systeme d'échange de droits d'émission

- Système d'échange national de droits d'émission
- Accès aux crédits compensatoires
- Accès aux crédits du « Mécanisme pour un développement propre » plafonné à 10 % de la cible totale
- Chercher activement à établir des liens avec un système d'échange entre le Canada et les États-Unis

Crédit pour des mesures d'action précoce de 15 Mt

- Dont 5 Mt maximum dans une année donnée

Réductions estimées de GES par secteur en 2010

	Réductions estimées par secteur en 2010				
	Moyenne sectorielle	Installations existantes		Secteur dans son ensemble	
		Émissions provenant de procédés fixes (% des émissions totales)	Réduction en % de l'intensité des émissions par rapport à 2006	Réductions estimées en Mt par rapport aux niveaux projetés de 2010	Réduction en % de l'intensité des émissions par rapport à 2006
TOTAL (% sont des moyennes pondérées)	10 %	16 %	~ 48 Mt	15 %	~ 49 Mt
Électricité	0 %	18 %	20,7	17 %	20,9
Pétrole et gaz en amont	0 %	18 %	6,9	18 %	6,9
Raffinage du pétrole	5 %	17 %	8,4	17 %	8,4
Sables bitumineux	6 %	17 %	2,8	13 %	3,5
Gazoducs	0 %	18 %	1,5	18 %	1,5
Pâtes et papiers	1 %	18 %	1,2	18 %	1,2
Acier et titane	35 %	13 %	1,3	12 %	1,3
Produits chimiques	18 %	15 %	1,9	15 %	1,9
Aluminium et alumine	33 %	12 %	1,1	12 %	1,1
Fonte et affinage	5 %	17 %	0,3	17 %	0,3
Mines	16 %	15 %	0,6	15 %	0,6
Ciment	68 %	6 %	0,9	6 %	0,9
Chaux	66 %	6 %	0,2	6 %	0,2



Réductions estimées de GES par secteur en 2015

	Réductions estimées par secteur en 2015				
	Moyenne sectorielle	Installations existantes		Secteur dans son ensemble	
		Émissions provenant de procédés fixes (% des émissions totales)	Réduction en % de l'intensité des émissions par rapport à 2006	Réductions estimées en Mt par rapport aux niveaux projetés de 2015	Réduction en % de l'intensité des émissions par rapport à 2006
TOTAL (% sont des moyennes pondérées)	10 %	24 %	~ 67 Mt	24 %	~ 72 Mt
Électricité	0 %	28 %	27,4	31 %	28,1
Pétrole et gaz en amont	0 %	26 %	8,9	26 %	8,9
Raffinage du pétrole	5 %	25 %	12,6	25 %	12,6
Sables bitumineux	6 %	24 %	5,1	18 %	8,9
Gazoducs	0 %	26 %	2,7	26 %	2,7
Pâtes et papiers	1 %	26 %	1,7	26 %	1,7
Acier et titane	35 %	18 %	1,6	17 %	1,6
Produits chimiques	18 %	21 %	3,0	21 %	3,0
Aluminium et alumine	33 %	16 %	1,1	16 %	1,1
Fonte et affinage	5 %	25 %	0,5	25 %	0,5
Mines	16 %	22 %	0,8	22 %	0,8
Ciment	68 %	8 %	1,2	8 %	1,2
Chaux	66 %	9 %	0,3	9 %	0,3



Réductions estimées de GES par secteur en 2020

	Réductions estimées par secteur en 2020				
	Moyenne sectorielle	Installations existantes		Secteur dans son ensemble	
		Émissions provenant de procédés fixes (% des émissions totales)	Réduction en % de l'intensité des émissions par rapport à 2006	Réductions estimées en Mt par rapport aux niveaux projetés de 2020	Réduction en % de l'intensité des émissions par rapport à 2006
TOTAL (% sont des moyennes pondérées)	10 %	31 %	~ 77 Mt	31 %	~ 88 Mt
Électricité	0 %	38 %	28,0	41 %	29,9
Pétrole et gaz en amont	0 %	33 %	8,4	33 %	8,4
Raffinage du pétrole	5 %	31 %	16,3	31 %	16,3
Sables bitumineux	6 %	31 %	7,0	23 %	15,5
Gazoducs	0 %	33 %	4,3	33 %	4,3
Pâtes et papiers	1 %	33 %	2,0	33 %	2,0
Acier et titane	35 %	23 %	1,9	21 %	1,9
Produits chimiques	18 %	28 %	4,3	27 %	4,3
Aluminium et alumine	33 %	22 %	1,2	22 %	1,2
Fonte et affinage	5 %	31 %	0,6	31 %	0,6
Mines	16 %	28 %	1,1	28 %	1,1
Ciment	68 %	11 %	1,6	11 %	1,6
Chaux	66 %	11 %	0,3	11 %	0,3



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Polluants atmosphériques



Les cibles des polluants atmosphériques sont comparables aux meilleures au monde

- Analyses comparatives avec les régimes de réglementation existants
 - Examiner les normes les plus exigeantes pour chaque polluant dans chaque secteur au Canada (provinces), aux États-Unis, et internationalement
 - Là où aucun point de référence n'existe (p. ex. les sables bitumineux), cibles établies en fonction des activités et de l'équipement dans des sous-secteurs comparables
 - Ajustements pour tenir compte des caractéristiques particulières du secteur au Canada lorsque nécessaire
- Établissement des cibles sectorielles en fonction de ces exigences réglementaires rigoureuses
- Établissement des plafonds nationaux pour les quatre polluants qui contribuent au smog



Cibles pour les polluants atmosphériques

Cibles

PLAFONDS NATIONAUX pour 2012 à 2015

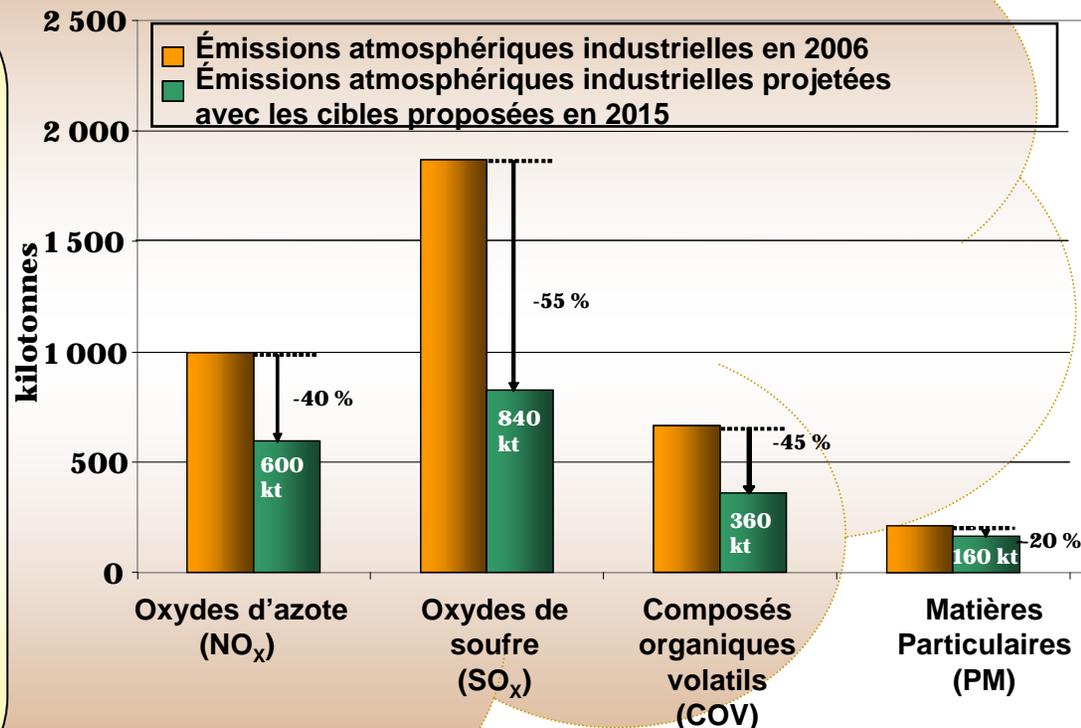
(réduction en pourcentage par rapport
aux émissions de 2006)

- NO_x – plafond de 600 kt (~40 %)
- SO_x – plafond de 840 kt (~55 %)
- COV – plafond de 360 kt (~45 %)
- PM – plafond de 160 kt (~20 %)

+

PLAFONDS SPÉCIFIQUES AUX SECTEURS pour 2012 à 2015

TOUS LES PLAFONDS, Y
COMPRIS LEURS DATES
D'ENTRÉE EN VIGUEUR,
DOIVENT ÊTRE VALIDÉS D'ICI
JUN 2007



Polluants atmosphériques – options de conformité

Comment s'y conformer

Réductions à l'interne

- Changement de combustible
- Amélioration de l'équipement et des procédés
- Technologies antipollution

Programme national d'échange des NO_x et des SO_x

- Système de plafonnement et d'échange
- Évaluation de la possibilité de recourir à des crédits compensatoires

Poursuivre les discussions sur l'échange des NO_x et des SO_x entre le Canada et les États-Unis



Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Alumine et Aluminium

Alumine

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
SO _x	6 084	6 084	2 950	-52 %	Canada
PM	454	454	256	-44 %	Canada

Aluminium

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
SO _x	62 022	65 000	62 000	0 %	Québec
PM	9 698	8 500	9 365	-3 %	Québec et UE OSPAR *
Fluorure	2 618		2 600	0 %	Québec
HAP	393		113	-71 %	Québec

* OSPAR : Convention Oslo-Paris



Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Fonte et affinage des métaux de base et Ciment

Fonte et affinage des métaux de base

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
SO _x	667 822	621 396	220 000	-67 %	LCPE Plan P2, * Avril 2006
PM	7 222	7 315	3 600	-50 %	LCPE Plan P2
Mercure	1,80		0,80	-56 %	LCPE Plan P2 / CCME **

* LCPE Plan P2 : Plans de prévention de la pollution (P2) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

** CCME : Conseil canadien des ministres de l'environnement

Ciment

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO _x	46 188	51 020	26 266	-44 %	GVRD *
SO _x	40 564	44 808	21 451	-45 %	GVRD
PM	4 732	5 227	865	-82 %	GVRD

* GVRD : Greater Vancouver Regional District



Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Produits chimiques et Production d'électricité

Produits chimiques (incluant la production d'engrais)

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO_x	27 895	32 670	24 503	-12 %	É.-U.
SO_x	25 360	29 961	25 300	0 %	Canada
COV	14 281	17 228	14 280	0 %	É.-U.
Ammoniac	9 914	12 167	8 716	-12 %	Australie

Production d'électricité par combustion

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO_x	258 000	267 000	105 000	-59 %	É.-U.
SO_x	518 000	489 000	206 000	-60 %	É.-U.
PM	33 000	35 000	15 000	-55 %	É.-U.
Mercure	2,073		1,078	-48 %	U.S. Clean Air Mercury Rule

Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Produits forestiers

Pâtes et papiers

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
SO_x	61 500	59 853	41 700	-32 %	FPPQA *
PM	28 900	31 572	23 000	-20 %	FPPQA

* FPPQA : Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air

Produits du bois

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
COV	48 547	53 516	40 500	-17 %	É.-U.
PM	75 950	85 007	57 000	-25 %	Québec

Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Fer et acier et Minerais de fer et bouletage

Fer et acier (incluant la production de titane)

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO_x	11 946	11 946	4 181	-65 %	É.-U.
SO_x	29 137	29 137	5 827	-80 %	É.-U.
COV	1 868	1 868	560	-70 %	CCME *
PM	8 611	8 611	2 583	-70 %	Canada/É.-U.
Benzène	315		95	-70 %	Code de pratiques fédéral

* CCME : Conseil canadien des ministres de l'environnement

Minerais de fer et bouletage

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO_x	8 903	8 903	6 200	-30 %	Banque Mondiale/UE
SO_x	16 431	16 431	4 100	-75 %	UE
PM	9 956	9 956	3 500	-65 %	U.S. EPA * / ONU CEE **

* EPA : Environmental Protection Agency

** CEE : Commission économique européenne
EBAÛCHE - DATE



Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Chaux

Chaux

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO_x	3 587	3 587	3 309	-8 %	Divers
SO_x	3 439	3 439	2 757	-20 %	Divers
PM	1 814	1 814	270	-85 %	Divers



Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Pétrole et gaz

Pétrole et gaz en amont (excluant les sables bitumineux)

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO _x	424 000	428 000	235 000	-45 %	É.-U. et technologies
SO _x	195 000	170 000	145 000	-25 %	Canada
COV	495 000	400 000	160 000	-65 %	Alberta
Benzène	1 998		1 300	-35 %	Alberta

Sables bitumineux

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO _x	76 000	132 000	80 000	+5 %	É.-U./ Alberta
SO _x	158 000	108 000	70 000	-55 %	É.-U./ Alberta
COV	63 000	200 000	100 000	+60 %	É.-U./ Alberta

Cibles des polluants atmosphériques par secteur – Pétrole et gaz (suite)

Raffinage du pétrole

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO _x	31 045	30 247	18 100	-40 %	É.-U.
SO _x	98 651	94 957	29 000	-70 %	É.-U.
COV	14 000	23 486	14 000	0 %	Canada
Benzène	100		85	-15 %	Moy. de performance des É.-U.

Gazoducs

	Émissions estimées en 2006 (tonnes)	Émissions projetées en 2015 (tonnes)	Cible d'émissions (avec réductions) en 2015	% de réduction en 2015 par rapport aux niveaux de 2006	Référence pour l'établissement des cibles
NO _x	47 000	50 000	28 500	-40 %	CCME * et technologies

* CCME : Conseil canadien des ministres de l'environnement





Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Projection selon le scénario du « maintien du statu quo »



Projection - Maintien du statu quo

- L'élaboration de cibles de réductions des émissions atmosphériques industrielles exige une projection des émissions et, dans le cas des cibles fondées sur une intensité des émissions, de la production des émissions en l'absence de règlements. Ce scénario est communément appelé « maintien du statu quo » (MSQ)
- La principale référence pour le développement du MSQ est le rapport *Perspectives énergétiques du Canada : Le scénario de référence 2006 (PEC 2006)*
- Le PEC 2006 contient un scénario MSQ de production et d'émission de gaz à effet de serre pour tout le Canada en entier, mais aussi pour plusieurs secteurs de l'économie

Projection - Maintien du statu quo

- Les données de production projetées ont servi à la fois pour l'évaluation des cibles de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- Les données de production pour certains secteurs, notamment les secteurs minier et manufacturier, ne sont pas suffisamment détaillées, donc d'autres sources d'information ont dû être consultées
- Parce que le PEC 2006 ne contient pas de projections d'émissions de polluants atmosphériques, un autre MSQ a dû être élaboré

MSQ - Projection des émissions de GES

- Les projections de production et d'émissions contenues dans le PEC 2006 ont été utilisées comme base pour l'évaluation des cibles de gaz à effet de serre pour le secteur de l'électricité et pour la plupart des secteurs du pétrole et du gaz, à quelques modifications mineures près en raison de certaines différences dans le champ d'application
- Pour la majorité des autres secteurs, les projections d'émissions du PEC 2006 ont été combinées avec les estimations de croissance de production et de réduction de l'intensité des émissions déterminées par Environnement Canada



MSQ - Projection des émissions de GES *(suite)*

- De plus, des ajustements ont été faits au PEC 2006 afin de prendre en considération les données qui sont disponibles depuis sa publication
- Les projections d'émissions dans les secteurs du ciment, de la chaux, des pâtes et papiers ainsi que du fer et de l'acier ont été revues à la baisse à la lumière des dernières données disponibles sur la production et l'intensité des émissions de ces secteurs



MSQ – projection des émissions de GES

Secteurs	PEC 2006 (Mt)			MSQ utilisé lors de l'élaboration des cibles (Mt)		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Production d'électricité	131	127	125	131	127	125
Pétrole et Gaz						
Pétrole et gaz en amont	82	75	61	82	75	61
Pétrole et gaz en amont, moins les émissions fugitives ¹				45	41	33
Raffineries	31	35	38	31	35	38
Sables bitumineux	64	80	93	64	80	93
Gazoducs ²	9	9	9	9	9	9
Gazoducs, plus les émissions fugitives				11	11	10
Total	186	199	201	150	165	174
Secteurs minier et manufacturier						
Pâtes et papier ³	9	9	9	8	8	8
Fer et acier ³	16	16	16	14	13	12
Produits chimiques	17	18	19	17	18	19
Aluminium	10	9	9	10	9	9
Fonte et affinage	4	4	4	4	4	4
Mines	4	4	4	4	4	4
Ciment et chaux ³	15	16	17	15	16	16
Total	74	76	78	72	72	73
TOTAL Secteurs industriels	391	402	404	352	365	372

Les totaux ne correspondent peut être pas dû aux arrondis

¹ Les émissions fugitives non-intentionnelles seront traitées séparément. ² Le MSQ utilisé lors du développement des cibles inclut les émissions fugitives intentionnelles. ³ Le MSQ prend en considération les plus récentes données de production et d'intensité des émissions.



MSQ - Projection d'émissions des polluants atmosphériques

- Les projections des émissions utilisées pour établir et évaluer les cibles des polluants atmosphériques de 2015 sont fondées sur la *Perspective des émissions canadiennes des principaux contaminants atmosphériques (PCA)*, et ajustées le plus souvent de manière à refléter les données de production avec le PEC 2006 ou d'autres facteurs décrits ci-dessous particuliers aux secteurs
- La *Perspective des émissions des PCA* a fourni les projections MSQ pour les dix provinces et les trois territoires (même si dans le document les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont regroupés en une seule région) et pour toutes les sources d'émissions industrielles et non-industrielles



MSQ - Projection d'émissions des polluants atmosphériques (suite)

- La *Perspective des émissions des PCA* a été élaborée en utilisant les données de l'inventaire national des émissions des PCA de 2000 et les *Perspectives d'émissions du Canada*, publié en décembre 1999 par RNCan (PEC 1999)
- Les projections utilisées comprennent aussi des ajustements spécifiques aux différents secteurs en fonction des données fournies par les partenaires, l'industrie et les associations industrielles, ainsi que les gouvernements (fédéral, provincial et territorial).

MSQ - Projection d'émissions des polluants atmosphériques (suite)

- Les projections contenues dans la *Perspective des émissions des PCA* ont été le plus souvent ajustées de manière à tenir compte des informations fournies par Environnement Canada. Ces ajustements ont été faits afin de :
 - tenir compte des données de production tirées du PEC 2006 ou d'autres données provenant d'autres sources d'émission de polluants atmosphériques;
 - prendre en compte les améliorations dans la méthode d'estimation des émissions afin d'assurer la cohérence avec les estimations d'émissions de l'année de référence (2006); ou
 - tenir compte des différences dans les définitions des secteurs et les sources visées pour les secteurs ciblés lorsqu'ils sont comparés avec la *Perspective des émissions des PCA*



MSQ: projection d'émissions des polluants atmosphériques (suite)

Secteur	Perspectives des émissions des PCA				Projections MSQ utilisées pour l'établissement des objectifs			
	Émissions en 2015 (kt)				Émissions en 2015 (kt)			
	NO _x	SO _x	COV	PM	NO _x	SO _x	COV	PM
Production d'électricité	267	489	4	35	267	489	4	35
Pétrole et Gaz								
Pétrole et gaz en amont ¹	436	269	756	5	428	170	400	9
Raffineries	30	95	23	8	30	95	23	8
Sables bitumineux	196	164	303	36	132	108	200	24
Gazoducs ¹	N/D	N/D	N/D	N/D	50	-	-	-
Minier et manufacturier								
Pâtes et papier	60	70	24	55	49	60	23	32
Produits du bois	18	2	47	111	13	2,5	54	85
Fer et acier	15	29	22	24	12	29	1,9	9
Produits chimiques ²	49	11	41	10	33	30	17	5
Aluminium	1	66	2	14	1	65	2	9
Alumine	N/D	N/D	N/D	N/D	1	6	-	-
Fonte et affinage ³	3	621	-	23	3	621	-	7
Bouletage du minerai de fer ³	18	23	4	51	9	16	2	10
Ciment ³	36	33	-	15	51	45	-	5
Chaux	N/D	N/D	N/D	N/D	4	3	-	2

¹ Les projections de COV pour le secteur du Pétrole et du gaz en amont et des gazoducs incluent les émissions fugitives non intentionnelles.

² Le secteur des produits chimiques inclut les sous-secteurs suivants des *Perspectives des émissions des PCA* : Industrie chimique, Production de peintures et vernis, Industrie pétrochimique et Fabrication des plastiques et résines synthétiques.

³ Une différence dans les émissions existe due à la différence dans le champ d'application du règlement sectoriel de la définition générale du secteur. Par exemple, seule la production du ciment est considérée dans le contexte présent, pas ciment et béton.

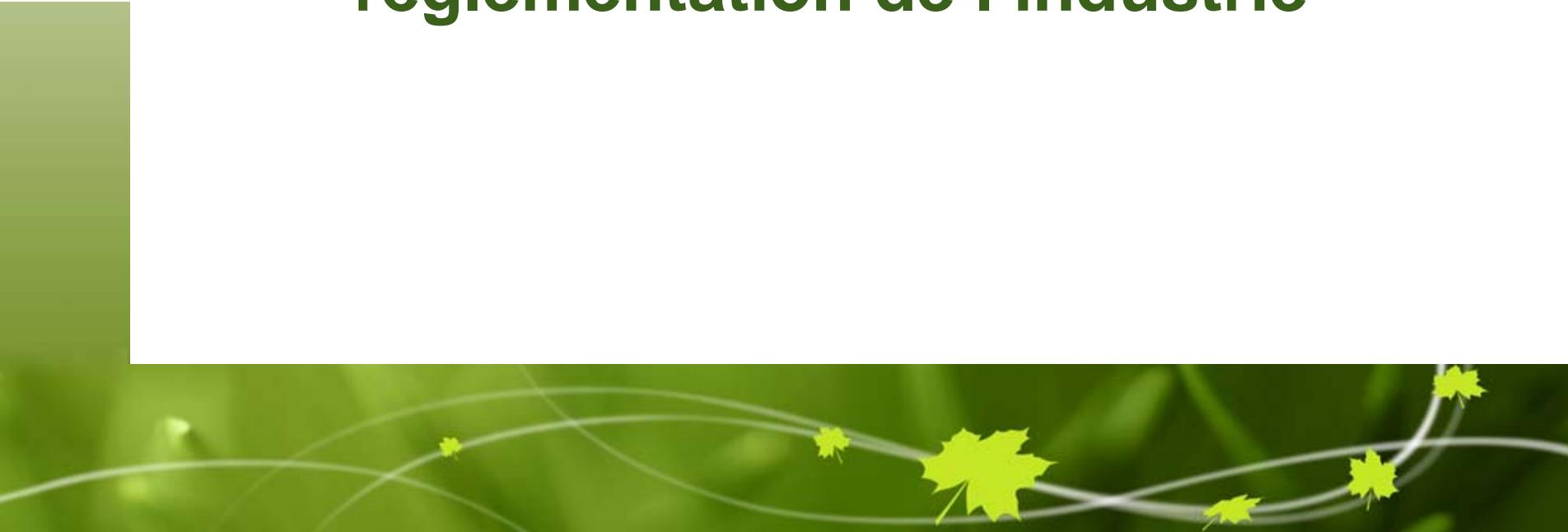


Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Conséquences et effets bénéfiques anticipés de la réglementation de l'industrie

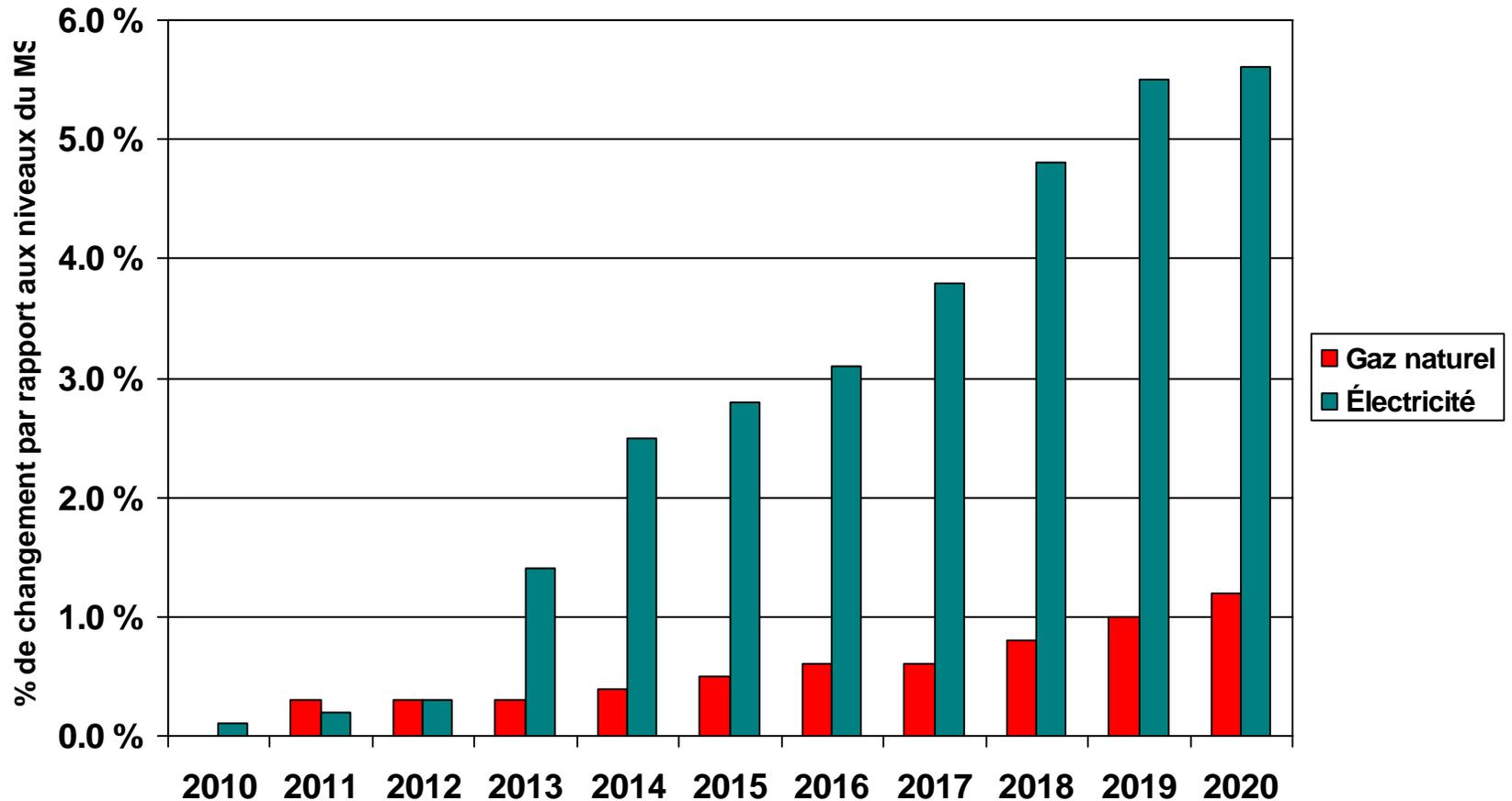


Les impacts économiques nationaux seront gérables

- L'ensemble des mesures (des règlements et des initiatives écoACTION) a une incidence inférieure à -0,5 % du PIB pour une année donnée de la période prévue
 - Les coûts les plus élevés surviennent après 2015, période à laquelle l'ensemble des mesures a évolué
 - Les règlements sur les changements climatiques et les polluants atmosphériques sont les plus importants contributeurs aux répercussions sur le PIB
- Les options de conformité fournissent le temps et la souplesse nécessaires pour l'atteinte des objectifs à l'aide d'améliorations technologiques plutôt que de changements de production
 - Complète les cycles normaux de rotation des capitaux
 - Permet le déploiement relativement rentable de technologies majeures comme le captage et le stockage du carbone d'ici 2016
- Par conséquent, les répercussions sur le PIB principalement avant 2015 sont quelques peu contrebalancées par la hausse des activités d'investissement
 - Les économies dues à une amélioration de l'efficacité énergétique freinent les répercussions sur les coûts pendant la période prévue



Le changement des prix de l'énergie sera un important facteur par rapport à l'ensemble des répercussions économiques



Aucune répercussion manifeste sur les prix nationaux du carburant de transport



Les avantages pour la santé seront considérables

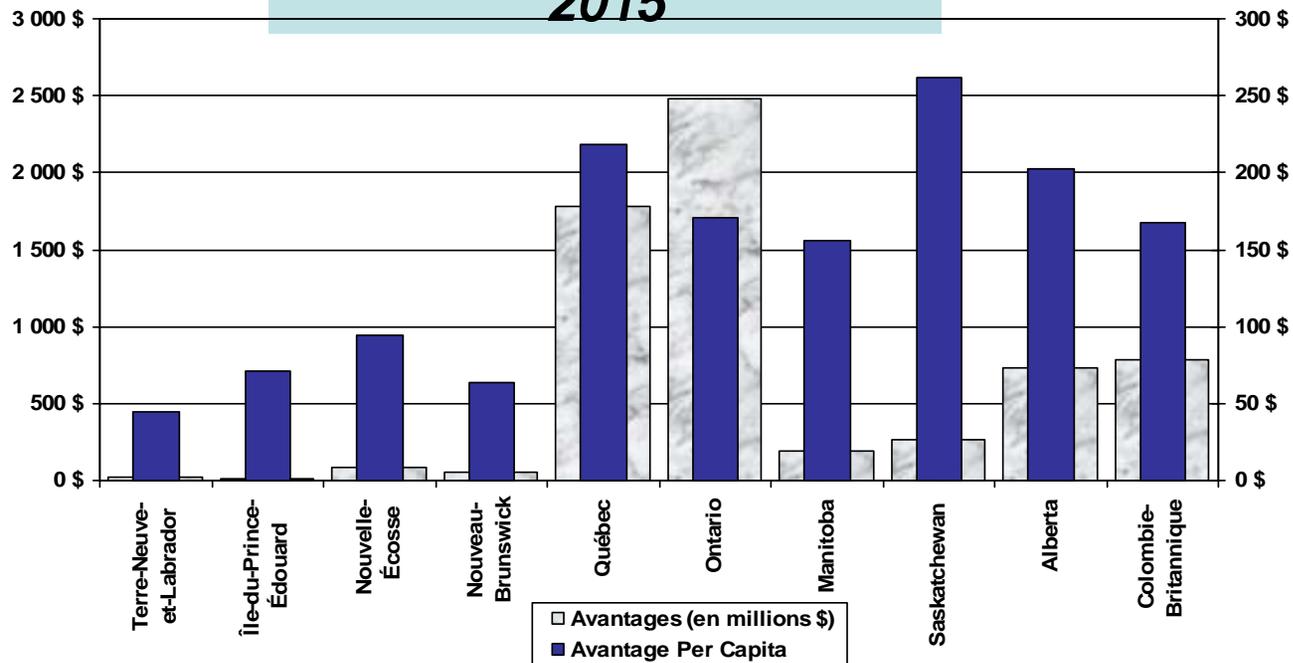
	Avantages pour la santé (2015)	Valeur (M\$ de 2006)
Morts	1 200	6 000
Cas de bronchite chronique	920	330
Admissions à l'hôpital et visites à l'urgence	1 260	3
Épisodes de bronchite aiguë chez les enfants	5 600	2
Jours d'asthme	170 000	10
Jours d'activité restreinte	1 000 000	57
Jours d'activité restreinte mineure	210 000	5
Jours de symptôme mineur	3 400 000	34
	TOTAL	6 400

- Les effets prévus sur la santé indiquent que des avantages se feront sentir dans diverses conditions de santé qui sont sensibles à la qualité de l'air.
- Ces avantages comprennent environ 1 200 moins de morts prématurées par année à la suite des réductions de la pollution atmosphérique qui sont prévues en vertu des règlements.
- Ces morts prévenues représentent aussi la part du lion des 6,4 milliards de dollars en avantages monétaires obtenus en réglementant les émissions atmosphériques, avec une valeur annuelle prévue de 6 milliards de dollars d'ici 2015.



Les avantages pour la santé suivent les différences régionales en matière de population et de qualité de l'air

Avantages pour la santé 2015



- Les avantages totaux pour la santé suivent généralement la distribution de la population au sein des provinces.
- Répartis par habitant, les avantages sont les plus élevés pour les habitants du Québec (environ 225 \$), de la Saskatchewan (260 \$) et de l'Alberta (200 \$).

Prochaines étapes pour l'analyse des coûts et des avantages

- L'accent passera maintenant du soutien à l'élaboration des politiques au Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- On tentera d'obtenir des renseignements de la part des intervenants afin d'aider à définir les coûts propres au secteur pour inclure dans les REIR
 - Cela aidera également les gouvernements provinciaux à déterminer les impacts économiques au sein de leur territoire respectif
- Du côté des avantages à considérer pour les REIR, Environnement Canada collaborera avec l'industrie et les autres provinces et territoires en vue de créer une meilleure compréhension de la vaste gamme d'avantages
 - Y compris, par exemple, l'augmentation de la productivité dans les secteurs des forêts et des pêches, des avantages dans les secteurs du tourisme et des loisirs, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que la diminution de l'érosion des infrastructures





Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Prochaines étapes



Avis sur l'article 71

- Afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des règlements, les installations industrielles des secteurs réglementés devront soumettre des données de référence exhaustives et cohérentes pour l'année 2006
- À cet effet, le gouvernement exigera que les installations industrielles visées par les réglementations déclarent leurs émissions et d'autres données pertinentes pour l'année 2006 en vertu d'un avis émis conformément à l'article 71 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement 1999*



Engagement continu

- Série de rencontres au cours des prochains mois
 - Discussions sectorielles
 - Validation des cibles propres à chaque secteur pour les polluants atmosphériques, y compris leurs dates d'entrée en vigueur
 - Établissement des cibles pour les gaz à effet de serre par secteur à partir de la structure générale
 - Discussions sur les dispositions réglementaires générales
 - Système d'échange de droits d'émission
 - Système de crédits compensatoires
 - Crédit pour les mesures d'action précoce
 - Fonds technologique
- Les documents et présentations seront disponibles en ligne

